

INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER L'ÉMISSION DE FIBRES D'AMIANTE

Type de Personnel : **Cumul de fonctions**

Degré de progression : **Recyclage réglementaire périodique**

DURÉE : 1 jour – soit 7 heures d'enseignement

4-PM-R

Métier(s) accessible(s)

Dans le cadre du métier déjà maîtrisé par le Personnel d'Encadrement Technique et/ou d'Encadrement de Chantier et/ou d'Opérateur de Chantier, prendre en compte les risques liés aux interventions susceptibles de provoquer des fibres d'amiante

Public concerné

Dans le cadre d'interventions susceptibles de provoquer des fibres d'amiante, tout travailleur assurant les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur selon les définitions de l'article 2, alinéas 5°, 6°, et 7° de l'Arrêté du 23 février 2012

Prérequis nécessaires

- Avoir plus de 18 ans
- Maîtriser la langue française – à minima, niveau C1 du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues)
- Être en possession d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur conforme aux annexes 1* ou 2 de l'arrêté du 16/10/17 fixant le modèle d'avis d'aptitude
- * L'attestation de suivi devra être accompagnée du dernier avis d'aptitude délivré par le médecin du travail*
- Être titulaire d'une attestation de compétences préalable ou d'une attestation de compétences de recyclage périodique datant de moins de 36 mois, établie au sens de l'arrêté formation du 23 février 2012

Objectifs de la formation

Acquérir et valider une compétence réglementaire répondant à l'article R. 4412-144 du Code du Travail

Contenu de la formation

Connaître et savoir appliquer les prescriptions minimales définies par l'arrêté formation du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante

Pédagogie – Méthodes - Moyens

- Exposés diaporama – Démonstrations – Échanges – Exercices
- Mises en situation sur plateforme pédagogique

Validation des connaissances

Une attestation de compétences validant les acquis de la formation, résultant des évaluations théoriques et pratiques

Niveaux de formation

Fondamentaux règlementaires

Formateur

Formateur sous tutelle d'un formateur titulaire d'une attestation de compétences à animer des formations Amiante Sous-Section 3, délivrée par l'INRS et l'OPPBTB

Nombre de participants par session

10 maximum – 6 minimum

Lieu de formation

Centre C2P Formations - 4, rue des Ponnières - 21121 FONTAINE LES DIJON

Modalités d'inscription

Retourner un dossier de candidature renseigné accompagné des pièces demandées

Tarif

Sur demande – sur devis